

Affectation CAP 1 an CAP Arts et techniques du verre option vitrailliste

Une formation au CAP arts et techniques du verre option vitrailliste (1 an) est proposée au lycée Le Mas Jambost à Limoges à la rentrée 2020.

Elle est accessible aux élèves titulaires d'un niveau 3 ou 4. (ci-dessous)

Le titulaire du CAP arts et techniques du verre option vitrailliste est un professionnel de la fabrication et de la transformation du verre et du cristal. Au cours de sa formation, il étudie l'histoire de l'art du verre et du vitrail, l'expression plastique, les matériaux, les matériels et les procédés de mise en œuvre, les règles d'hygiène et de sécurité.

Le vitrailliste exécute, d'après un dessin ou une maquette, des compositions décoratives ou figuratives. Les principales étapes de son travail sont :

- la préparation (maquette, carton, tracé, calibrage);
- la mise en couleur du verre,
- la coupe,
- la mise en plomb ou le sertissage
- la soudure.

Il participe également à la pose du vitrail sur les chantiers et à la restauration de vitraux anciens ou endommagés. Il exerce son activité dans une entreprise artisanale.

Ses connaissances en histoire de l'art, en histoire du vitrail apportent un complément indispensable à ses compétences technique et artistique pratiques.

Ses qualités pour réussir dans la formation :

- Précision et rigueur
- Patience et ténacité
- Sensibilité et intérêt pour tous les domaines de création

La formation comprend une période de formation en milieu professionnel.

1. Le public concerné

Compte-tenu du niveau d'exigence et des connaissances spécifiques à acquérir sur un temps condensé, la formation **CAP arts et techniques du verre option vitrailliste (1 an)** est accessible aux élèves :

- Titulaires d'un diplôme de niveau 3 (anciennement V) relevant du domaine des métiers d'art (contenant des enseignements d'arts appliqués et histoire de l'art ou des styles).
- Titulaires d'un diplôme de niveau 4 (anciennement IV) toute filière et spécialité.

2. Établissement d'accueil concerné

Haute Vienne : Lycée Le Mas Jambost à Limoges

Nombre de places : 10

Du fait d'un nombre de places limité, il convient d'accompagner les élèves dans l'information à propos de cette formation.

Un dispositif d'information relevant d'une procédure académique particulière est mis en place.

3. Dispositif d'information : Objectifs

- Apporter tous les éléments d'information nécessaires dans l'élaboration d'un choix d'orientation éclairé, en portant à la connaissance de l'élève les exigences de la formation, les poursuites d'études envisageables ainsi que les métiers auxquels cet enseignement prépare.
- Evaluer la motivation et l'appropriation des informations concernant l'enseignement proposé.

À NOTER ! Un certificat médical faisant apparaître le taux de plomb dans le sang (plombémie) à l'entrée en formation est exigé.

3.1 Dispositif d'information : Modalités

- Immersion

Afin d'accompagner l'élève dans l'élaboration de son projet il lui sera proposé de participer à une ½ journée d'immersion.

Les immersions sont organisées sous forme de mini-stage au lycée Le Mas Jambost.

Les immersions sont actuellement possibles sur rendez-vous auprès de M. MANESSE assistant DDFPT.

Les objectifs de ces immersions sont :

- Découverte du métier de vitrailliste
 - ✓ Technique du vitrail
 - ✓ Environnement de travail dans les conditions d'exercice du métier (atouts, contraintes)
- Présentation de la formation : contenu, objectifs, validation, exigences

Les demandes de participation au mini-stage d'immersion seront transmises par l'établissement d'origine (professeur principal, secrétariat de l'établissement) au lycée Le Mas Jambost qui fera part des propositions de dates, sous réserve des possibilités d'accueil.

- Lettre de motivation et éventuels travaux personnels :

Tout élève effectuant une demande d'affectation en CAP arts et techniques du verre option vitrailliste ayant participé ou non à une immersion est invité à renseigner la lettre de motivation guidée en annexe 1.

Pour sa rédaction, les élèves demandeurs s'appuieront sur le questionnaire fourni (annexe 1) et pourront être accompagnés par un professeur de l'établissement d'origine.

Cette lettre a pour objectif d'évaluer la motivation et l'appropriation des informations relatives à l'enseignement, à la poursuite d'étude et aux professions auxquelles cet enseignement prépare, ainsi que le bénéfice que pourrait représenter cet enseignement pour l'élève.

Cette lettre de motivation guidée est transmise par l'élève à l'établissement.

Des travaux personnels pourront être joints à la lettre de motivation (dessins, créations personnelles...).

4. L'établissement d'origine

L'élève devra transmettre à l'établissement d'accueil sa lettre de motivation guidée ainsi que des éventuels travaux personnels **pour juin 2021**

Les candidatures feront l'objet d'une saisie Affelnet-Lycée.

5. L'établissement d'accueil

Sur la base de la lettre de motivation, le chef d'établissement porte un avis dans un souci d'aide à l'élaboration du projet.

5.1 La commission CAP arts et techniques du verre option vitrailliste

L'admission est prononcée par le chef d'établissement d'accueil sur proposition de la commission qu'il préside et après examen des informations transmises par les candidats.

Les résultats de l'admission seront reportés dans Affelnet Lycée par le chef d'établissement.